

---

# Conférence du désarmement

Français

---

## Compte rendu définitif de la mille cinq cent neuvième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 20 juin 2019, à 10 h 10

*Président* : M. Jorge Valero..... (République bolivarienne du Venezuela)



**Le Président** (*parle en espagnol*) : Excellences, Mesdames et Messieurs les Représentants, M<sup>me</sup> Karspersen, Mesdames et Messieurs, j'ai l'honneur de déclarer ouverte la 1509<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement. Chers collègues, à la date du 19 juin 2019 (hier), à 15 heures, nous avons reçu une demande de participation aux travaux de la Conférence en qualité d'observateur, émise par le Brunéi Darussalam. Cette demande figure dans le document CD/WP.617/Add.7, dont vous trouverez un exemplaire sur vos tables. Toute demande provenant d'États non membres reçue après cette date sera présentée pour examen et décision à la prochaine séance plénière. Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter cet État à participer à ses travaux conformément à son Règlement intérieur ?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Permettez-moi de suspendre brièvement la séance afin de laisser au Représentant du Brunéi Darussalam qui vient d'être invité à participer aux travaux de la Conférence le temps de prendre place dans la salle du Conseil.

*La séance est brièvement suspendue.*

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le secrétariat m'informe que le représentant du Brunéi Darussalam n'est pas présent dans la salle. Chers collègues, avant d'engager les discussions sur le programme de travail, je vous informe qu'une délégation a demandé à faire une déclaration devant la Conférence du désarmement au nom du Groupe des 21. Je propose de donner la parole à toutes les délégations qui souhaiteraient s'exprimer au sujet de questions sans rapport avec le projet de programme de travail, après quoi nous pourrions poursuivre immédiatement avec les consultations sur celui-ci. La première délégation sur ma liste est celle de l'Iraq, qui fera une déclaration sur le désarmement nucléaire au nom du Groupe des 21. Je donne la parole au Représentant de l'Iraq.

**M. Alkhateeb** (Iraq) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prononcer la déclaration qui suit sur la question du désarmement nucléaire au nom du Groupe des 21 :

Monsieur le Président, le Groupe des 21 réaffirme que la Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement et, dans ce contexte, souligne que, pour lui, le point de l'ordre du jour de la Conférence qui a le rang de priorité le plus élevé est le désarmement nucléaire.

Le Groupe des 21 réaffirme sa vive préoccupation face au danger que présentent pour la survie de l'humanité la persistance des armes nucléaires et l'éventualité de leur emploi ou de la menace de leur emploi. Tant qu'il y aura des armes nucléaires, le risque de leur emploi et de leur prolifération demeurera.

Le Groupe des 21 réaffirme la position qu'il a énoncée dans les précédentes déclarations qu'il a faites devant la Conférence du désarmement et rappelle le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies – première session extraordinaire consacrée au désarmement – ainsi que la toute première résolution, la résolution 1 (I), que l'Assemblée générale a adoptée à l'unanimité en 1946, dans laquelle l'Assemblée appelait les États à éliminer les armes nucléaires de leurs arsenaux.

Les pays du Groupe des 21 qui sont membres du Mouvement des pays non alignés rappellent la Déclaration du Sommet de Téhéran de 2012 et le document final que le Mouvement des pays non alignés avait alors soumis, la Déclaration du dix-septième Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés tenu sur l'île de Margarita (République bolivarienne du Venezuela) en septembre 2016 et le document final issu de ce sommet, ainsi que le document final issu de la dix-huitième Réunion ministérielle à mi-parcours du Mouvement des pays non alignés, tenue à Bakou (République d'Azerbaïdjan) en avril 2018.

De plus, dans l'avis consultatif qu'elle a rendu en 1996, la Cour internationale de Justice a conclu qu'il existait une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à leur terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace. À cet

égard, le Groupe des 21 réaffirme son soutien indéfectible à la résolution 73/64 de l'Assemblée générale, intitulée « Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires ».

En 2000, dans la Déclaration du Millénaire, les États Membres de l'ONU ont réaffirmé leur détermination à œuvrer à l'élimination des armes de destruction massive, en particulier des armes nucléaires.

Le Groupe des 21 accueille avec satisfaction la proclamation officielle, pour la toute première fois, de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes en tant que zone de paix, à l'occasion du deuxième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) qui s'est tenu à La Havane (Cuba), en janvier 2014, proclamation dans laquelle tous les États de la région ont pris l'engagement de promouvoir le désarmement nucléaire en tant qu'objectif prioritaire et de contribuer au désarmement général et complet. Il est à espérer que cette proclamation sera suivie de nouvelles proclamations politiques d'autres régions du monde en tant que « zones de paix ». Le Groupe des 21 accueille avec satisfaction la Déclaration politique de Quito, adoptée à l'issue du quatrième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes tenu à Quito (Équateur) en janvier 2016, dans laquelle est réaffirmé, notamment, l'engagement de la Communauté à préserver la paix et la sécurité internationales, l'indépendance politique et le désarmement nucléaire propice à un désarmement général, complet et vérifiable. Le Groupe des 21 salue également la Déclaration politique de Punta Cana, adoptée au cinquième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes tenu à Punta Cana (République dominicaine) en janvier 2017, dans laquelle est réaffirmé, notamment, l'engagement de la Communauté à parvenir à l'interdiction et à l'élimination totales des armes nucléaires. La CELAC réaffirme sa détermination à renforcer la région de l'Amérique latine et des Caraïbes en tant que zone de paix et appelle l'attention sur sa dimension de toute première zone exempte d'armes nucléaires créée en application du Traité de Tlatelolco. Le Groupe des 21 se félicite de la célébration du cinquantième anniversaire de la conclusion du Traité le 14 février 2017 à Mexico, dans le cadre de la vingt-cinquième session de la Conférence générale de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Le Groupe des 21 souligne l'importance que revêt la mise en œuvre effective de mesures concrètes propres à instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. Pour ce faire, il faut que la communauté internationale fasse preuve d'une volonté politique accrue de progresser plus rapidement vers le désarmement nucléaire. Il espère que tous les États sauront saisir toutes les occasions d'œuvrer dans ce sens.

Il se félicite de la tenue, le 26 septembre 2013, de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire, ainsi que de ses résultats, et réaffirme les dispositions des résolutions 70/34, 72/251 et 73/40 que l'Assemblée a adoptées sur le suivi de cette réunion. Comme l'ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies l'a indiqué à juste titre, à la Conférence du désarmement, en 2015, « la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire a démontré que cette question demeure une priorité internationale essentielle et qu'elle mérite une attention au plus haut niveau ». Dans cet esprit, le Groupe des 21 soutient pleinement les objectifs de ces résolutions et, en particulier, l'appel adressé à la Conférence du désarmement tendant à ce qu'elle décide de toute urgence d'engager les négociations sur le désarmement nucléaire, notamment sur une convention globale relative aux armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes, et prévoyant leur destruction. Il salue également la décision de convoquer à New York, au plus tard en 2018, une conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire pour faire le point des progrès accomplis à cet égard. Il accueille avec satisfaction le fait que le 26 septembre ait été proclamé

Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires et l'organisation, chaque année, de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale pour célébrer et promouvoir cette journée internationale, appelant l'attention sur les manifestations organisées partout dans le monde pour marquer cette journée ; il invite les gouvernements, les parlements et la société civile à prendre chaque année de nouvelles dispositions pour célébrer cette journée. À cet égard, le Groupe des 21 rappelle ses documents de travail, reproduits dans les documents CD/2063, CD/2067 et CD/2133.

Le Groupe des 21 réaffirme l'importance du dispositif multilatéral de désarmement. Il prend note du rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé par l'Assemblée générale des Nations Unies d'« élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires », et espère qu'il contribuera aux négociations sur le désarmement nucléaire à la Conférence du désarmement, en particulier sur une convention globale relative aux armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes, et prévoyant leur destruction.

Le Groupe des 21 prend note de l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires le 7 juillet 2017, à l'issue de la Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète, conférence tenue à New York, du 27 au 31 mars et du 15 juin au 7 juillet 2017, en application de la résolution 71/258 de l'Assemblée générale.

Le Groupe des 21 se déclare très profondément préoccupé par les pertes en vies humaines et les destructions considérables, systématiques et immédiates qu'entraînerait toute explosion nucléaire, ainsi que par les conséquences catastrophiques à long terme qu'une telle explosion aurait pour la santé humaine, l'environnement et les autres ressources économiques vitales, menaçant ainsi jusqu'à la survie des générations présentes et à venir. À cet égard, il estime que la réelle prise de conscience des conséquences catastrophiques de l'emploi d'armes nucléaires doit guider toutes les démarches et initiatives et tous les engagements pris au niveau international concernant le désarmement nucléaire, dans le cadre d'un processus sans exclusive associant tous les États.

Le Groupe des 21 partage l'avis de l'ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies selon lequel, actuellement, on prend de plus en plus conscience des conséquences catastrophiques que ne manquerait pas d'entraîner, sur le plan humanitaire, l'utilisation d'armes nucléaires. Dans ce contexte, le Groupe accueille avec satisfaction la tenue des Conférences organisées sur la question, en mars 2013 à Oslo, en février 2014 à Mexico et en décembre 2014 à Vienne.

Les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires saluent l'esprit qui transparaît dans les résultats des Conférences sur l'impact humanitaire des armes nucléaires, ainsi que les engagements et les déclarations nationales de nombreux États à la Conférence de Vienne et depuis lors, tendant à garantir des progrès sur la voie du désarmement nucléaire via la négociation de mesures effectives juridiquement contraignantes, en particulier d'une convention globale relative aux armes nucléaires, selon un calendrier déterminé. Les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au Traité demandent à tous les États dotés d'armes nucléaires également parties au Traité de respecter l'engagement sans équivoque qu'ils ont pris de procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires en vue de parvenir au désarmement nucléaire auquel tous les États parties se sont engagés au titre de l'article VI. Compte tenu des conséquences humanitaires catastrophiques et des risques et menaces inacceptables associés à l'explosion d'une arme nucléaire, les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au Traité veilleront à coopérer avec toutes les parties prenantes à l'action menée en vue d'interdire et d'éliminer les armes nucléaires. À cet égard, le

Groupe des 21 prend note des résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session.

Soulignant son profond attachement au désarmement nucléaire, le Groupe des 21 insiste sur l'urgente nécessité d'engager sans attendre, à la Conférence du désarmement, des négociations sur le désarmement nucléaire. Il réaffirme qu'il est pleinement disposé à engager des négociations sur un programme graduel en vue de l'élimination complète des armes nucléaires, notamment sur une convention relative aux armes nucléaires interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'emploi de ces armes et à leur destruction, afin de parvenir à l'élimination mondiale, non discriminatoire et vérifiable des armes nucléaires suivant un calendrier précis.

À cet égard, le Groupe des 21 souligne que les principes fondamentaux de transparence, de vérification et d'irréversibilité doivent s'appliquer à toutes les mesures de désarmement nucléaire.

Le Groupe réaffirme que le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont intrinsèquement liés et se renforcent mutuellement.

Le Groupe des 21 souligne que les progrès dans les domaines du désarmement nucléaire et de la non-prolifération nucléaire sous tous leurs aspects sont essentiels au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Il réaffirme que les efforts en faveur du désarmement nucléaire, les approches mondiales et régionales et les mesures de confiance sont complémentaires et doivent, partout où cela est possible, être menés simultanément afin de promouvoir la paix et la sécurité régionales et internationales.

Le Groupe des 21 réaffirme que l'élimination totale des armes nucléaires représente la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes. D'ici à ce que l'on parvienne à l'élimination complète de ces armes, il réaffirme l'urgente nécessité de conclure à titre hautement prioritaire un instrument universel, non soumis à conditions et juridiquement contraignant pour garantir efficacement les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes. Le Groupe des 21 se déclare préoccupé par le fait que, en dépit de l'engagement pris par les États dotés d'armes nucléaires et des demandes que les États non dotés de telles armes formulent depuis longtemps pour recevoir des garanties juridiquement contraignantes, aucun progrès tangible n'a été accompli à cet égard. Il est encore plus préoccupant de constater que des États non dotés d'armes nucléaires ont implicitement ou explicitement fait l'objet de menaces nucléaires de la part de certains États dotés d'armes nucléaires, qui contrevenaient ainsi aux obligations qui leur incombent au titre de la Charte des Nations Unies. Le Groupe des 21 demande que des négociations soient engagées en vue de parvenir à un accord sur une convention internationale interdisant en toutes circonstances de recourir à des armes nucléaires ou de menacer d'y recourir, conformément à la résolution 73/74 de l'Assemblée générale.

Le Groupe des 21 se déclare préoccupé par les doctrines de défense stratégique des États dotés d'armes nucléaires et d'un groupe d'États, qui argumentent en faveur de l'emploi ou de la menace d'emploi des armes nucléaires. Il considère à cet égard qu'il est véritablement nécessaire d'éliminer de toute urgence le rôle des armes nucléaires dans les doctrines stratégiques et les politiques de sécurité, afin de réduire au minimum le risque d'utilisation de ces armes et de faciliter le processus qui doit conduire à leur élimination. Il réaffirme son soutien indéfectible aux objectifs énoncés dans la résolution 73/56 de l'Assemblée générale des Nations Unies, en date du 5 décembre 2018, sur la « Réduction du danger nucléaire », ainsi que dans la résolution 73/60 de l'Assemblée générale, sur la « Réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires ».

Le Groupe des 21 souligne qu'il importe de parvenir à l'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, y compris à l'adhésion de tous les États dotés d'armes nucléaires, qui devrait, notamment, contribuer au

processus de désarmement nucléaire. Il réaffirme que pour atteindre pleinement les objectifs énoncés dans le Traité, il est essentiel que tous les États signataires, en particulier ceux qui sont dotés d'armes nucléaires, demeurent attachés à la cause du désarmement nucléaire.

Le Groupe des 21 réaffirme la validité absolue de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, et exprime sa détermination à promouvoir le multilatéralisme comme principe fondamental des négociations dans ce domaine. À cet égard, il appuie sans réserve les objectifs énoncés dans la résolution 73/41 de l'Assemblée générale des Nations Unies, en date du 5 décembre 2018, sur la « Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération ».

Les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se déclarent déçus et profondément inquiets de ce que trois États parties, dont deux auxquels incombe une responsabilité particulière en tant que dépositaires du Traité et en tant que coauteurs de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence d'examen et de prorogation du Traité de 1995, aient bloqué le consensus sur le projet de document final de la neuvième Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, lequel portait notamment sur le processus visant à instaurer une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, tel qu'énoncé dans la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Ce refus pourrait nuire aux efforts tendant à renforcer globalement le régime du Traité. Les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au Traité réaffirment que la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient constitue encore la base sur laquelle une telle zone doit être créée et que cette résolution reste d'actualité jusqu'à sa pleine application. Ils expriment aussi leur profonde préoccupation quant au fait que la résolution de 1995 n'a pas été appliquée et, selon les termes du paragraphe 6 de la résolution, engagent « tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à offrir leur coopération et à n'épargner aucun effort pour faire en sorte que soit rapidement créée par les parties régionales une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive (...) au Moyen-Orient », et affirment à nouveau que les coauteurs de ladite résolution doivent prendre sans plus tarder toutes les mesures qui s'imposent aux fins de sa pleine mise en œuvre. Les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au Traité sur la non-prolifération se déclarent extrêmement préoccupés par le fait que la résolution de 1995 n'étant toujours pas appliquée, ce qui contrevient aux décisions prises à la cinquième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération, la crédibilité de cet instrument s'en trouve entamée et le savant équilibre entre ses trois piliers rompu, sachant que la prorogation indéfinie du Traité est inextricablement liée à la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Compte tenu de ce qui précède, les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au Traité sur la non-prolifération réaffirment qu'Israël doit, de toute urgence et sans délai, adhérer au Traité et placer toutes ses installations nucléaires sous les garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique. L'absence d'accord sur un document final risquant d'affaiblir le régime établi par le Traité sur la non-prolifération, les États membres du Groupe des 21 qui sont parties à cet instrument soulignent que tous les engagements pertinents pris en 1995, 2000 et 2010, en particulier l'engagement sans équivoque en faveur du désarmement nucléaire, demeurent valables, et ils en réclament la pleine et prompte mise en œuvre.

Le Groupe des 21 souhaite également réaffirmer le droit inaliénable qu'a chaque État de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination.

Le Groupe des 21 réaffirme qu'il est disposé à contribuer de manière constructive aux travaux de la Conférence et rappelle, à cet égard, ce qui est énoncé dans les documents portant les cotes CD/36/Rev.1, CD/116, CD/341, CD/819,

CD/1388, CD/1462, CD/1570, CD/1571, CD/1923, CD/1938, CD/1959, CD/1999, CD/2044, CD/2063, CD/2099 et CD/2135 que le Groupe des 21 a soumis à cette fin.

Le Groupe des 21 prend note des discussions informelles de fond et interactives sur le désarmement nucléaire qui se sont tenues à la Conférence du désarmement du 21 au 23 mai 2014, conformément au programme d'activités de la session de 2014 figurant dans le document CD/1978, les 11 et 18 juin 2015, conformément au programme d'activités de la session de 2015 figurant dans le document CD/2021, et du 8 au 10 août 2017 dans le cadre du Groupe de travail sur la voie à suivre créé en application de la décision reproduite dans le document CD/2090.

Compte tenu du fort engagement pris par le Groupe en faveur du désarmement nucléaire et de la création d'un monde sans armes nucléaires, le Groupe des 21 avance de nouveau les mesures concrètes ci-après : a) réaffirmation par les États dotés d'armes nucléaires de leur engagement ferme en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires ; b) élimination du rôle des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité ; c) adoption, par les États dotés d'armes nucléaires, de mesures propres à réduire le danger nucléaire, telles que la levée de l'état d'alerte des armes nucléaires et la réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires ; d) négociation d'un instrument universel, non soumis à conditions et juridiquement contraignant visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes ; e) négociation à la Conférence du désarmement d'une convention sur les armes nucléaires interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes et sur leur destruction, en vue de l'élimination mondiale, non discriminatoire et vérifiable des armes nucléaires suivant un calendrier précis.

Pour conclure, le Groupe des 21 souligne avec satisfaction les manifestations qui se sont déroulées dans le monde entier pour marquer, le 26 septembre, la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, dont l'objet est de promouvoir la réalisation de cet objectif par l'organisation d'activités de sensibilisation et d'information du public sur la menace que les armes nucléaires représentent pour l'humanité et sur la nécessité de les éliminer complètement, afin de mobiliser la communauté internationale en vue de la réalisation de cet objectif. Dans ce contexte, il appelle les États Membres à prendre part chaque année au niveau de représentation le plus élevé à la réunion plénière que l'Assemblée générale organise sur une journée en vue de célébrer et de promouvoir la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, et invite les États Membres, le système des Nations Unies, la société civile, les milieux universitaires, les parlementaires, les médias et les particuliers à prendre chaque année de nouvelles mesures pour célébrer cette journée.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Iraq de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle faire des observations sur un autre sujet que le programme de travail ? Il semble que ce ne soit pas le cas ; je propose donc que nous engagions à présent les discussions sur le projet de programme de travail.

Chers collègues, le mardi 18 juin 2019, le secrétariat a distribué la deuxième version révisée du projet de programme de travail présenté par la présidence vénézuélienne. Je remercie tous les collègues qui ont pris part à ces consultations pour leurs précieuses contributions. Permettez-moi de vous donner un aperçu des mesures prises par notre présidence en ce qui concerne le programme de travail de la Conférence et de faire le bilan de l'état actuel des choses.

Comme vous le savez, la présidence de la République bolivarienne du Venezuela s'est attachée à élaborer un programme de travail complet et équilibré conformément aux responsabilités qui incombent au Président au sens de l'article 29 du Règlement intérieur de la Conférence. Lors des quatre séances plénières consacrées à cet objectif, nous avons mis l'accent sur la tenue de consultations intensives et étendues et nous avons tenté de stimuler la créativité des délégations, dans la mesure du possible. À cette fin, outre les consultations

sur le programme de travail, nous avons tenu trois réunions thématiques informelles afin de traiter tous les points de l'ordre du jour de la Conférence, dans l'espoir d'instaurer un dialogue dynamique propre à apporter son lot d'idées novatrices pour faciliter la négociation d'un projet de programme de travail. Au cours de ces consultations, nous avons entendu d'importantes propositions concernant les différents points de l'ordre du jour de la Conférence. Nous avons également pu prendre connaissance des points de vue des coordonnateurs des organes subsidiaires en 2018, ce qui a permis de dresser un bilan général détaillé de la situation actuelle de la Conférence.

La participation et la détermination de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement ont joué un rôle décisif dans la recherche d'éléments novateurs. Dans un esprit de transparence et sans exclure personne, la présidence a rencontré plus de 30 délégations d'États membres de la Conférence au cours d'une quarantaine de réunions, et elle a tenu quatre consultations avec les autres Présidents et quatre avec les coordonnateurs régionaux. Nous avons attaché une grande importance aux consultations tenues avec quatre des cinq autres Présidents ainsi qu'avec les coordonnateurs des groupes régionaux, dont les contributions et les interventions ont été cruciales pour l'accomplissement de notre mandat. Cette deuxième version révisée, qui fait suite à près d'un mois de concertations intensives, est le fruit des observations constructives formulées et des précieuses contributions apportées par les délégations à l'occasion des séances plénières des 13 et 18 juin et des consultations bilatérales avec les groupes régionaux. Nous avons également procédé à un échange informel dans cette salle le 18 juin. Je remercie tous les collègues qui ont pris part à ces consultations pour leurs précieuses contributions.

Permettez-moi à présent de vous faire part des principaux éléments de cette deuxième version révisée. Premièrement, nous avons constaté que la plupart des délégations n'étaient pas satisfaites des paragraphes du préambule. Aussi, nous avons apporté une légère modification au paragraphe 7. Les renvois aux rapports des organes subsidiaires de 2018 ont été supprimés afin de ne pas appeler inutilement l'attention sur l'absence d'un rapport concernant les garanties de sécurité négatives, ce qui permet d'accorder une place égale aux travaux menés par tous les organes subsidiaires en 2018. En revanche, les mentions des décisions portant création de ces organes et du rapport final sur les travaux de la Conférence en 2018, lequel tient compte des travaux des organes subsidiaires, ont été conservées. Il a été tenu compte des exigences des délégations, qui ont demandé que soit préservé le mandat de négociation, conformément au Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui a porté création de la Conférence du désarmement. C'est la raison pour laquelle le mandat de négociation est reparu dans tous les points de l'ordre du jour. Aux alinéas b) et e) du paragraphe 9, nous nous sommes inspirés du libellé proposé par la présidence syrienne en 2018. Au paragraphe 10, la mention des groupes de travail comme étant une stratégie dont la Conférence pourrait éventuellement tirer parti conformément à l'article 35 de son Règlement intérieur, a été retenue. Les paragraphes 15 et 16 de la version précédente ont été supprimés.

Comme on peut le voir, notre présidence s'est fortement investie pour prendre en compte, avec sincérité, les préoccupations de toutes les délégations et pour garantir la continuité des travaux de la Conférence. Il semble cependant nécessaire que les États membres procèdent à un examen plus approfondi du libellé que nous avons proposé. Nous constatons que les propositions visant à mettre en œuvre des solutions pluriannuelles ne contribueront à faire sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve que si elles sont sous-tendues par un mandat de négociation fort. À défaut, cette situation risque de s'aggraver. C'est pourquoi nous avons présenté une version du programme de travail axée principalement sur la préservation du mandat de négociation de la Conférence et sur le traitement à égalité de tous les éléments de l'ordre du jour de la Conférence.

Nous avons bien conscience que parvenir à un consensus sur un programme de travail dont l'adoption et l'exécution demeurent impossibles depuis vingt ans constitue une véritable gageure. Néanmoins, dans le cadre des travaux de la présidence de la Conférence, nous avons pu déterminer que toutes les parties intéressées se reconnaissent sans équivoque dans l'idée centrale selon laquelle il importait de surmonter l'immobilisme actuel et de produire un programme de travail concret qui soit conforme au mandat de la

Conférence. Le projet de programme de travail présenté par la République bolivarienne du Venezuela, ainsi que ses versions ultérieures, sont la preuve de l'extrême détermination dont a su faire preuve la présidence actuelle dans ses efforts tendant à parvenir à un consensus pour l'heure impossible.

Je vous exprime ma profonde gratitude pour l'état d'esprit particulièrement constructif dont la majorité des États, les coordonnateurs des travaux des organes subsidiaires en 2018, les Présidents de la Conférence et les coordonnateurs régionaux ont fait preuve. La plupart des délégations comprennent clairement qu'il est de la responsabilité collective de tous les membres de parvenir à un consensus sur le programme de travail de la Conférence. Pour y arriver, il faudra avant tout déployer la volonté politique nécessaire pour accepter de prendre des engagements concrets en matière de désarmement. Il s'agira de faire preuve d'une souplesse sans pareille, ce qui aura une incidence sur les questions de sécurité nationales et internationales. Au terme de ces travaux exhaustifs, la République bolivarienne du Venezuela craint de plus en plus que seule une catastrophe de proportions bibliques ait le potentiel de provoquer de réels progrès vers la négociation d'instruments juridiquement contraignants.

Dans ce contexte, nous regrettons profondément qu'un très petit nombre de délégations aient essayé sans succès d'affaiblir la présidence de la Conférence dans le but non seulement d'attaquer la démocratie vénézuélienne et son Président légitime, Nicolás Maduro, mais aussi d'aggraver la situation de blocage actuelle dans laquelle se trouve la Conférence. Le fait qu'une poignée de pays enfreignent constamment le Règlement intérieur et remettent systématiquement en cause l'institution de la présidence, notamment le principe de rotation suivant l'ordre alphabétique de ses membres, les règles d'accréditation et les fonctions de la présidence, n'aide pas à créer les conditions propres à dépasser cette fâcheuse situation. Compte tenu du large soutien dont a bénéficié sur le fond le projet proposé par la présidence vénézuélienne, je prie le secrétariat d'enregistrer le document contenant le projet de programme de travail en tant que document officiel de la Conférence, dans l'espoir que les futures présidences pourront s'en inspirer. Il est clair que d'importants progrès sont encore possibles.

Naturellement, l'évaluation que nous faisons des travaux de la présidence est positive. Premièrement, j'ai rempli l'obligation qui m'incombe en tant que Président de la Conférence de présenter un programme de travail et je me suis employé sans relâche à parvenir à un consensus. Abandonner face aux difficultés qui découlent de cette obligation en faisant valoir que le moment est mal choisi pour présenter un programme de travail assorti d'un mandat de négociation serait un constat d'échec ; cela reviendrait à renoncer aux possibilités inhérentes à l'existence même de la Conférence. Dans ce contexte, la présidence vénézuélienne est d'avis que la principale difficulté rencontrée en 2019 tient aux tentatives de certaines délégations de rendre les négociations sur des questions de fond inscrites à l'ordre du jour tributaires de questions de procédure.

Deuxièmement, nous avons su préserver un climat constructif fondé sur un dialogue respectueux et sur le professionnalisme de la Conférence. Nous avons démontré qu'il était possible de dialoguer sans verser dans l'accusation ou la politisation délétère, malgré toutes les tensions géopolitiques bilatérales existantes et la forte polarisation naturelle entre les doctrines propres à la sécurité internationale et régionale. La présidence vénézuélienne a agi en toute transparence, en s'efforçant d'entendre les voix de tous. Troisièmement, on peut s'enthousiasmer de ce que l'approche large et variée qui a été suivie, ainsi que certaines des propositions concrètes qui ont été exprimées dans les différentes versions du projet de document, aient suscité l'intérêt d'un grand nombre des délégations en raison de leur nature audacieuse et novatrice.

Pour résumer, la présidence vénézuélienne a contribué à atténuer les divergences et à rapprocher les positions. Nous avons fait œuvre d'une diplomatie inclusive et respectueuse des bonnes manières qui sont de mise dans la sphère de la diplomatie multilatérale. Une place importante a été donnée à la coopération et les désaccords ont été limités, comme en atteste le fait que la quasi-totalité des 14 paragraphes du préambule et du dispositif des 11 projets de programme de travail que nous avons présentés ont fait l'objet d'un accord. Mesdames et Messieurs, nous avons contribué à réunir les conditions pour permettre aux prochaines présidences d'avancer dans la seule direction viable, à savoir se rapprocher de la

conclusion d'accords et préparer le terrain pour engager des négociations de fond sur des instruments juridiquement contraignants.

La paix dans le monde requiert la contribution de la Conférence du désarmement. Pour reprendre les mots de Fuenteovejuna et du Cid, battons-nous. Luttons pour un monde exempt d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive. La paix est notre mot d'ordre. La guerre, et tout particulièrement la guerre nucléaire, est une menace pour l'humanité. En cette époque historique, la diplomatie de paix que met en avant le Gouvernement bolivarien de Nicolás Maduro est au service des causes humaines les plus importantes. Nous estimons que les progrès réalisés sur le plan du dialogue sont significatifs, compte tenu de la détérioration progressive de la Conférence. La République bolivarienne du Venezuela est une nation éprise de paix et une farouche partisane du multilatéralisme ; c'est pourquoi mon équipe et moi-même sommes très fiers de notre contribution. Nos efforts et nos espoirs font partie intégrante du patrimoine de cette honorable institution.

Permettez-moi à présent de vous donner la parole. Il semble qu'aucune délégation ne souhaite s'exprimer. Nos travaux d'aujourd'hui sont donc à présent terminés. Avant de conclure, permettez-moi d'exprimer de nouveau notre gratitude aux Ambassadeurs, collègues et amis qui nous ont pleinement appuyés au cours de ce mois de dur labeur. Je remercie tout particulièrement nos collègues du secrétariat de la Conférence – notamment M<sup>me</sup> Anja Kaspersen, M<sup>me</sup> Radha Day et M<sup>me</sup> Silvia Mercogliano – qui ont organisé nos séances avec compétence et professionnalisme. Je n'aurais pu m'acquitter de mes fonctions de Président de la Conférence de manière constructive et transparente sans l'aide inestimable de la conseillère Carolina Díaz Mendoza et de la Première Secrétaire Luisangela Andarcia, dont l'excellent appui technique a été particulièrement apprécié. Nous remercions également les services de conférence et tout le personnel technique pour leur appui dans l'organisation de nos séances, ainsi que les interprètes, dont le niveau de préparation est une condition indispensable à l'existence et la survie du multilatéralisme sous sa forme actuelle.

J'adresse, en outre, mes vœux les plus sincères à l'Ambassadeur Duong Chi Dung, Représentant permanent du Viet Nam, et à l'Ambassadeur Taonga Mushayavanhu, Représentant permanent du Zimbabwe, qui sauront mettre à profit leur savoir-faire éprouvé pour conduire les travaux de la présidence jusqu'à la fin de l'année 2019. Nous espérons que les six Présidents travailleront dans un esprit exemplaire de coopération et de solidarité. Au nom de mon Gouvernement et de mon équipe, et en ma qualité de Président de la Conférence, je saisis cette occasion pour vous assurer de notre coopération pleine et entière et remercier les délégations qui ont impulsé les travaux de notre présidence.

Avant de clore cette séance, j'invite le secrétariat à s'exprimer s'il le souhaite. Il ne semble pas que ce soit le cas. Permettez-moi de remercier sincèrement les cinq autres Présidents, dont l'appui a été essentiel à l'exécution de notre mandat. La prochaine séance plénière de la Conférence se tiendra le mardi 25 juin 2019 à 10 heures, sous la présidence du Viet Nam. Je vois que l'Ambassadeur du Viet Nam, M. Duong Chi Dung, a demandé la parole. Vous avez la parole, Monsieur l'Ambassadeur.

**M. Duong** Chi Dung (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, d'emblée, je vous remercie sincèrement pour votre ardeur à la tâche et vos contributions en votre qualité de quatrième Président de la Conférence du désarmement de cette année. En outre, ma délégation remercie du fond du cœur vos prédécesseurs pour la bonne volonté et l'énergie infatigable qu'ils ont déployées dans le cadre, notamment, de l'élaboration et de la présentation du projet de programme de travail ainsi que des consultations qui y ont fait suite. Malheureusement, force est de constater qu'une fois encore, le projet de programme de travail n'a pu être adopté faute d'un consensus entre les États membres de la Conférence.

En tant que partisan convaincu de la paix, de la sécurité et d'un monde exempt d'armes nucléaires, le Viet Nam estime de longue date que le seul moyen de briser le blocage actuel est de faire progresser le mandat de la Conférence au moyen d'un programme de travail tout en débattant, en parallèle, de sujets thématiques, ce qui permettra

également d'avancer de manière significative sur les questions de fond dont la Conférence est saisie.

C'est, selon nous, ainsi que les travaux de cette instance doivent se poursuivre. En ma qualité de prochain Président de la Conférence, je souhaite vous informer du programme d'activités de la présidence du Viet Nam, qui s'ouvrira le 24 juin 2019 : premièrement, nous comptons suivre un programme d'activités à deux branches qui sera réparti entre l'élaboration d'un programme de travail et la tenue de débats thématiques sur les quatre questions centrales à l'ordre du jour de la Conférence. Deuxièmement, en ce qui concerne la première séance plénière, qui sera aussi la séance d'ouverture de la présidence vietnamienne et qui se tiendra le 25 juin 2019, sachez que j'entends inviter le Secrétaire général de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) à s'exprimer devant la Conférence. Il souhaite faire connaître à la Conférence le point de vue de l'ASEAN en matière de désarmement et de non-prolifération, avec pour thème particulier le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok).

De plus, cette même séance plénière sera l'occasion pour le Secrétaire général de la Conférence, M. Michael Møller, qui quitte ses fonctions fin juin 2019, de prononcer un discours d'adieu. J'ai, en outre, le grand honneur et le privilège de vous informer que M<sup>me</sup> Karin Kneissl, Ministre des affaires étrangères de l'Autriche, a accepté notre invitation à la séance plénière et qu'elle prononcera un discours devant la Conférence le vendredi 28 juin. S'ensuivra le premier débat sur les questions thématiques, qui aura pour thème particulier le point 4 de l'ordre du jour, intitulé « Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes ».

Les trois semaines suivantes de la présidence vietnamienne se dérouleront à un rythme de deux séances par semaine, l'une consacrée aux débats sur le projet de programme de travail et l'autre aux débats sur les questions centrales visées aux points 1 à 3 de l'ordre du jour. Tel est le programme d'activités dont nous souhaitons informer la Conférence aujourd'hui. Nous accueillerons très favorablement toutes les observations et toutes les contributions des États membres concernant ce programme, le projet de programme de travail ainsi que les débats thématiques, l'objectif étant de contribuer efficacement à l'avancement des travaux de la Conférence.

Pour conclure, je vous remercie de nouveau, ainsi que vos prédécesseurs, pour votre ardeur à la tâche et votre contribution positive à la Conférence. Dans la perspective de notre entrée en fonctions imminente à la présidence, nous comptons sur l'appui et la coopération de tous les États membres, et nous entendons y combiner nos efforts pour tenter de réduire les divergences et de produire des résultats plus substantiels et productifs pour la Conférence. Ce sera une manière bienvenue de célébrer le quarantenaire de la Conférence cette année.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : M. Duong Chi Dung, je vous souhaite plein succès dans vos fonctions de Président et vous assure du ferme appui de la République bolivarienne du Venezuela, que j'ai l'honneur de représenter devant cette auguste Conférence. Avant de conclure, j'offre la parole aux délégations qui souhaiteraient s'exprimer. Je la donne à la délégation cubaine.

**M. Delgado Sánchez** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, nous remercions la présidence vénézuélienne des travaux qu'elle a entrepris, de son observance du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement et de ses tentatives de parvenir à un consensus concernant un programme de travail conformément au mandat de la Conférence. Les débats tenus au titre des points de l'ordre du jour de la Conférence, ainsi que les innombrables consultations bilatérales menées sous l'égide de la présidence vénézuélienne, ont contribué à faire évoluer nos activités dans le bon sens. Malheureusement, l'absence d'un consensus, qui paralyse nos travaux depuis vingt ans, est toujours d'actualité. À tout le moins, nous sommes parvenus à faire cesser, pour le moment, la politisation des travaux de cette conférence, de même que les actions tendant à fragiliser les principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Pour conclure, je félicite le Viet Nam pour son accession à la présidence et assure son Ambassadeur du plein appui de ma délégation.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant de Cuba des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de Chine. Vous avez la parole, Monsieur l'Ambassadeur.

**M. Li Song** (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, la délégation chinoise félicite la présidence vénézuélienne d'avoir sagement mené à bien sa mission à la tête de la Conférence. Sous votre direction, les travaux de la Conférence ont repris le chemin voulu au cours des quatre dernières semaines. Vous avez déterminé la composition des groupes de travail chargés de débattre des questions thématiques tout en continuant de tenir des consultations et d'œuvrer à la production d'un programme de travail équilibré et complet. Ce faisant, les avis de toutes les parties intéressées ont été respectés. Bien que les membres de la Conférence ne soient pas encore tous tombés d'accord sur la proposition que vous avez présentée, la démarche entreprise est de la plus haute importance. Au cours de ce processus, plusieurs collègues ont avancé des idées nouvelles, concernant notamment la manière de procéder pour adopter, dans le cadre du futur programme de travail de la Conférence ou des dispositions relatives à ses travaux de fond, des arrangements qui soient acceptables pour toutes les parties afin que la Conférence soit en mesure de préserver une certaine continuité dans ses travaux de fond et d'éviter l'influence de facteurs politiques externes. Il me semble que tous ces éléments pourront servir de base aux travaux de tous les membres de la Conférence pendant le reste de l'année. Je vous félicite à nouveau, ainsi que votre équipe, pour le travail accompli et je remercie également le secrétariat pour l'appui fourni.

Nous nous réjouissons à l'idée d'œuvrer, de concert avec la présidence vietnamienne, à faire progresser les travaux de la Conférence. Comme elle l'a fait par le passé, la délégation chinoise collaborera pleinement avec la présidence et la délégation vietnamiennes.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur de Chine de ses observations constructives et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne à présent la parole à la délégation de la Fédération de Russie.

**M. Belousov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, nous avons observé vos travaux de près, ainsi que ceux de la délégation vénézuélienne en général, pendant ce dernier mois. Nous estimons que celle-ci s'est acquittée de ses fonctions de manière responsable, s'agissant, en particulier, de la recherche d'un compromis sur le programme de travail. Nous remercions la présidence pour toutes les consultations qu'elle a organisées pendant ce dernier mois ainsi que pour l'attention considérée qu'elle a consacrée aux propositions de la délégation de la Fédération de Russie.

De notre point de vue, lequel est pourtant particulièrement exigeant, le projet de programme de travail qui a été proposé pourrait tout à fait avoir été approuvé par les États membres de la Conférence. Malheureusement, nous sommes de nouveau passés à côté de la possibilité d'adopter un programme de travail et ainsi de nous atteler à la négociation de points particuliers de l'ordre du jour. Ce fut néanmoins une tentative appréciable de combler le fossé entre les différentes positions des États membres et de trouver un point d'entente susceptible de servir de base à nos futurs travaux.

Malheureusement, le phénomène de politisation continue d'avoir un effet délétère sur les travaux de la Conférence. Je souhaiterais de nouveau faire connaître notre position sur cette question. Nous sommes catégoriquement opposés à l'introduction, dans le cadre de la Conférence, de questions d'ordre politique qui sont sans rapport avec les travaux ou l'ordre du jour de la Conférence, ou avec les problèmes qui nous occupent aujourd'hui. Je veux également souligner, et je souscris ici à ce qu'a dit mon collègue chinois, qu'un certain nombre d'idées intéressantes et utiles ont été exprimées au cours de nos débats dans cette enceinte, lesquelles pourraient nous aider dans notre recherche des moyens qui nous permettraient de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence.

Enfin, je remercie de nouveau la présidence vénézuélienne pour le travail accompli et je souhaite plein succès au nouveau Président, l'Ambassadeur du Viet Nam. Qu'il soit assuré que nous sommes disposés à travailler étroitement avec sa délégation sur toutes les questions qu'il soulèvera au cours de son mandat.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur de la Fédération de Russie pour ses observations constructives et les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne à présent la parole à la délégation de la République arabe syrienne.

**M. Al Ashkar** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, nous vous remercions de vos tentatives de parvenir à un consensus sur un programme de travail équilibré et complet pour la Conférence ainsi que de l'approche transparente et ouverte qu'a suivie la présidence vénézuélienne pendant les réunions et les débats tenus à cette fin. Ma délégation déplore les conditions qui règnent actuellement ainsi que le phénomène de politisation qui a entravé l'adoption du projet de programme de travail proposé par votre présidence et la reprise des travaux de fond de la Conférence.

Les efforts appréciables qu'a fournis la présidence vénézuélienne pour réduire l'écart entre les opinions des États membres sont représentatifs du professionnalisme, du sérieux et du sens des responsabilités qui ont caractérisé cette présidence. Ils attestent, en outre, de la volonté qu'ont les parties prenantes de faire progresser les travaux de la Conférence et de surmonter la stagnation dans laquelle celle-ci se trouve prise.

Je souhaite de nouveau vous adresser mes remerciements, M. Valero, ainsi qu'à votre équipe fort efficace, et je vous félicite d'avoir su mener à bien votre mandat de Président avec compétence. Je remercie également le secrétariat et les interprètes pour toute l'énergie mise en œuvre, et je souhaite plein succès à la présidence vietnamienne.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant de la République arabe syrienne pour ses paroles, en particulier celles qu'il adressées au Président. Je donne à présent la parole à la délégation de la République populaire démocratique de Corée.

**M. Ju Yong-chol** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au nom de ma délégation, permettez-moi de vous féliciter, comme les précédents orateurs, d'avoir su mener à bien votre mandat, et de reconnaître tout le travail que vous avez fourni dans le cadre de ce mandat pour faire progresser la Conférence du désarmement. Bien que le programme de travail proposé n'ait pas fait l'objet d'un consensus, il s'agit d'un point de départ en vue de la reprise des travaux de fond de la Conférence ainsi que d'une base solide pour poursuivre nos consultations sur l'amélioration de cette instance, dans l'espoir que nous puissions parvenir à un accord sous les auspices des prochaines présidences.

Ma délégation souhaite à l'Ambassadeur du Viet Nam plein succès dans ses fonctions de Président et l'assure qu'elle est disposée à coopérer pleinement avec lui afin de faire sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant de la République populaire démocratique de Corée des paroles qu'il adressées au Président. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de la République islamique d'Iran.

**M. Amin-Mansour** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, après avoir collaboré étroitement avec vous et votre équipe pendant le dernier mois, nous avons pu constater que vous aviez organisé les séances et les consultations d'une manière inclusive, professionnelle et transparente et que vous aviez fait un excellent travail. Nous vous félicitons. Pendant votre mandat, vous avez engagé un grand nombre de consultations bilatérales et multilatérales qui, à mon sens, ont été très productives en ce qu'elles ont permis de s'employer à réduire les divergences et à parvenir à un consensus. Comme chacun sait, il est très difficile de parvenir à un consensus à la Conférence du désarmement, mais vous avez fait le maximum.

Vous avez tenté d'élaborer un projet de programme de travail, ce qui était votre principal mandat, en intégrant toutes les opinions recueillies pendant les consultations, mais chacun sait qu'il est très difficile de tenir compte de tous les avis. Vous nous avez présenté une version révisée du projet de programme de travail ; il s'agit, à nos yeux, d'un document de la première importance. Bien qu'il n'ait pas fait l'objet d'un consensus dans le cadre de la Conférence, il pourra servir aux futurs présidents, qui pourront s'en inspirer pour leurs travaux et tenter de le rendre plus exhaustif afin de parvenir à un consensus.

Malheureusement, pendant votre présidence, les débats de la Conférence ont été politisés, comme l'ont fait observer certains de nos collègues, mais vous avez essayé de dépasser ces considérations, de réduire les divergences et de vous concentrer sur le mandat de la Conférence.

Je vous félicite à nouveau d'avoir mené votre mandat à son terme sans heurt et d'avoir cherché à instaurer une ambiance amicale dans le cadre de la Conférence pendant votre présidence. Je vous souhaite plein succès.

Permettez-moi de féliciter aussi l'Ambassadeur du Viet Nam, le prochain Président de la Conférence, et de l'assurer de notre appui pendant les séances à venir.

J'ai oublié de vous remercier également, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe et vos collaborateurs qui se sont investis pour travailler au plus près des autres délégations. Je remercie le secrétariat, qui vous a accompagné en faisant de son mieux pour vous assister.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je vous remercie pour vos observations constructives et les paroles que vous avez adressées à la présidence. Je donne à présent la parole à la délégation sudafricaine.

**M. September** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au nom de ma délégation, je vous félicite de votre gestion avisée de la Conférence du désarmement, dont vous avez conduit les travaux avec compétence et professionnalisme. Vous avez su mener des consultations sur le programme de travail de manière inclusive et transparente. Nous vous en remercions. Permettez-moi également de remercier le secrétariat et les interprètes pour leurs efforts dévoués au service de la Conférence.

Ma délégation réaffirme qu'elle est favorable à tout effort susceptible de permettre à la Conférence de reprendre ses travaux de fond et de se concentrer sur son mandat en donnant corps à la responsabilité qui lui échoit en sa qualité d'unique instance de négociation multilatérale en matière de désarmement. Malgré toutes les distractions qui se sont présentées, vous avez su garder votre concentration ; le programme de travail que vous avez proposé a constitué une bonne base de travail et vos efforts à cet égard sont fortement appréciés. Nous persistons à penser que plusieurs points pourraient déjà faire l'objet de négociations et nous ne voyons aucune raison à ce que ces négociations ne puissent se tenir dans le cadre de la Conférence.

Notre délégation est disposée à appuyer le prochain Président, l'Ambassadeur du Viet Nam, pour toute autre initiative susceptible de remettre la Conférence du désarmement au travail.

Pour conclure, nous vous souhaitons plein succès et nous vous remercions pour tout le travail accompli.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant de l'Afrique du Sud de ses observations et des propos favorables qu'il a adressés à la présidence. Je donne maintenant la parole à la délégation égyptienne.

**M. Elsayed** (Égypte) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi, avant toute chose, de vous exprimer mes sincères remerciements pour les efforts résolus que vous avez mis en œuvre et pour votre gestion avisée de la Conférence du désarmement au cours de votre mandat.

Je me saisis de cette occasion pour exprimer notre reconnaissance envers les membres de votre délégation et ceux de votre équipe, qui se sont montrés fort compréhensifs, accommodants et considérés pendant votre mandat, ainsi qu'envers le personnel du secrétariat et des services de traduction.

Nous vous remercions pour les différents projets de programmes de travail que vous avez présentés et pour les vastes consultations que vous avez tenues avec les différentes délégations, y compris la mienne, et avec les différents groupes régionaux. Nous vous remercions également d'avoir organisé des débats thématiques au titre des points de l'ordre du jour de la Conférence.

De façon générale, nous estimons que le programme de travail proposé a été mûrement réfléchi, compte tenu des préoccupations des différentes délégations ; cela étant, il n'a pas fait l'objet d'un consensus. Une fois encore, nous vous remercions et vous félicitons pour la manière dont vous avez dirigé les travaux et rempli votre mandat : avec professionnalisme et dans le respect du Règlement intérieur. Nous soulignons de nouveau que nous sommes disposés à travailler aux côtés de toutes les délégations à la Conférence et à contribuer aux efforts mis en œuvre pour reprendre les travaux de fond le plus tôt possible.

Enfin, je saisis cette occasion pour souhaiter bonne chance au prochain Président de la Conférence, l'Ambassadeur du Viet Nam, et l'assurer de l'appui plein et entier de notre délégation.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant de l'Égypte de ses observations et des paroles qu'il a adressées à la présidence. Je donne à présent la parole à la délégation algérienne.

**M. Berkat** (Algérie) : Monsieur le Président, ma délégation tient à vous exprimer, ainsi qu'à votre équipe, ses sincères félicitations et remerciements pour le travail accompli durant votre présidence de la Conférence. Nous saluons votre contribution aux efforts en faveur de la relance des travaux de fond de la Conférence et nous apprécions les consultations que vous avez menées aussi bien avec les différentes délégations qu'avec les groupes régionaux.

En dépit de l'absence de consensus, le projet de travail que vous avez proposé, tout comme les projets de vos prédécesseurs, constitueront une plateforme à même de faciliter les travaux de notre Conférence. Je saisis cette occasion pour assurer la nouvelle présidence, celle du Viet Nam, du plein soutien de la délégation algérienne. Je ne saurais terminer mes propos sans remercier le secrétariat et les interprètes pour leurs efforts inlassables à l'appui des travaux de notre Conférence.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant de l'Algérie de ses observations et des paroles qu'il a adressées à la présidence. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Il semble qu'aucune autre délégation ne souhaite s'exprimer. Nous sommes donc parvenus au terme de nos travaux. La séance est levée.

*La séance est levée à 11 h 30.*